



Les Entretiens de l' IRES

Judi 27 octobre
sur les restructurations
Programme détaillé et inscription en
septembre depuis : www.ires-fr.org

La mesure des inégalités.

En 2004, 5 travailleurs sur 10 dans le monde touchent au plus 2 \$ par jour ; 4 français sur 10 ne partent toujours pas en vacances. Dix ans plus tôt, ils étaient 6 sur 10 à percevoir moins de 2 \$ par jour, selon l'OIT⁽¹⁾ et 4 français sur 10 à ne pas partir en vacances, selon l'INSEE⁽²⁾.

Nonobstant la dureté des situations ressenties et vécues par ces personnes et leurs familles, ces chiffres, mis en regard de l'accroissement de la population et de celui des richesses, sont révélateurs de la persistance voire de l'aggravation des inégalités. Tant la définition des notions que l'étude des données quantitatives, jouent un rôle déterminant quant à l'information finale qui en est déclinée et à son utilisation.

L'enquête minutieusement menée par Pierre Concialdi, Yves Lochard, Christèle Meilland et Mouna Viprey pour le compte de la MIPES⁽³⁾ sur les « travailleurs pauvres » illustre parfaitement comment la situation monétaire peut affecter les conditions de vie et de logement des individus. Ce travail met aussi en exergue que la pauvreté ne se résume pas à des considérations strictement monétaires. L'éclatement et la dégradation du statut salarial concourent à renforcer le développement de la précarité.

Pour ces « travailleurs pauvres », disposer d'un contrat de travail CDI stable et de longue durée est une des conditions sine qua non pour en sortir.

L'intervention de Jacky Fayolle, à la table-ronde sur les indicateurs d'inégalités et de pauvreté lors de l'assemblée annuelle du CNIS⁽⁴⁾, montre les différences d'approches et leur impact lors de production de statistiques. Elle confronte pertinemment les différents débats que cela suscite ainsi que les problèmes posés. S'il convient de mettre cet échange au crédit du CNIS lequel a promis « d'examiner des améliorations possibles en matière de production d'informations statistiques relatives à la mesure des niveaux de vie et à l'analyse des inégalités », il n'en demeure pas moins qu'il paraît important que des discussions se poursuivent sur le sujet pour éclairer les débats publics.

Benoît Robin

1) KAPSOS, S, *Employment strategy paper*, N° 2004/14 du BIT

2) Enquête permanente sur les conditions de vie, EPCV de l'INSEE

3) Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale de la Région Ile-de-France

4) Conseil National de l'Information Statistique

Les travailleurs pauvres :

La résurgence de la pauvreté laborieuse⁽¹⁾ ?

Dans l'imaginaire social, les « travailleurs pauvres » sont en passe de supplanter le chômeur. Le travailleur pauvre a ravi la vedette à ce dernier parmi les victimes de la « crise ». Mais, si leur situation suscite émoi et indignation, les analyses du phénomène sont plus rares. C'est que, d'apparition relativement récente, la notion ne reçoit pas d'acception univoque. C'est le cas parmi les économistes et les statisticiens chez lesquels la définition de la catégorie continue à susciter des débats dont les enjeux dépassent la stricte question scientifique. Le dénombrement des travailleurs pauvres en dépend directement.

Dans ses analyses, l'INSEE distingue deux facteurs susceptibles de rendre compte des phénomènes de pauvreté au travail. Le premier tient à la faiblesse des ressources salariales qui pèse sur le niveau global des ressources des ménages concernés. Le second tient à la composition des familles, soit en raison de la faiblesse ou de l'inexistence d'autres ressources salariales (conjoint inactif ou chômeur, famille monoparentale ou personne isolée), soit en raison de leur taille et de leur composition, le risque de pauvreté étant évidemment plus grand lorsque les besoins sont plus importants.

Cependant, cette analyse des situations de pauvreté reste limitée pour deux raisons.

D'abord l'INSEE raisonne sur un salaire annuel, sans tenir compte de la durée du travail. Aussi, n'est-il guère surprenant de constater que le risque de pauvreté est sensiblement plus élevé que la moyenne pour les salariés dont le salaire annuel est inférieur à 0,7 SMIC⁽²⁾.

Ensuite, cette approche donne une « explication » essentiellement descriptive des causes de la pauvreté laborieuse et démontre que les travailleurs sont davantage pauvres lorsque leur salaire est faible et que les bouches à nourrir sont nombreuses...

Le travail ne « paie plus » ?

Une autre façon d'analyser les causes de la pauvreté laborieuse consiste à considérer simultanément les changements ayant affecté les conditions de rémunération des salariés considérés dans leur ensemble, d'une part, et les transformations ayant affecté le marché du travail, d'autre part. Un indicateur simple permet de prendre en compte la première dimension. Aujourd'hui, dans la masse totale des revenus perçus par les ménages, les revenus salariaux monétaires – directs et indirects – perçus par les ménages de salariés ou de chômeurs représentent une part inférieure à celle de 1970 alors que, dans le même temps, le poids de ces ménages dans la population totale a augmenté. En termes de niveau de vie relatif, la condition salariale est ainsi, en moyenne, inférieure à celle qui prévalait dans les années 1960⁽³⁾.

Le tableau suivant, qui présente l'évolution de quelques niveaux de salaires en pourcentage du niveau de vie moyen en France délivre une information analogue et montre que cette détérioration a été amorcée à partir du milieu des années 1980.

Salaires à temps complet en % du niveau de vie moyen en France (en indices, base 100 en 1985)

	1980	1985	1990	1995	2000	2002
SMIC	87,9	100,0	90,9	89,2	89,4	89,1
Salaire moyen	94,9	100,0	95,8	93,7	91,2	90,0
Famille avec 2 enfants (1 salaire moyen)	85,7	100,0	90,8	88,8	88,2	87,6

Face à cette dégradation de la condition salariale, tous les salariés n'ont pas été logés à la même enseigne. Si ceux qui disposent de ressources patrimoniales ont pu compenser cette dégradation, les autres ont eu moins de possibilités de faire face à cette « modération salariale ». Comme, par ailleurs, de nouvelles formes d'inégalité salariale sont apparues avec le développement du temps partiel, un nombre croissant de salariés s'est retrouvé dans des situations de pauvreté ou en était très proche. Ainsi, l'effet combiné des politiques de modération salariale et la multiplication des bas salaires a, très probablement, contribué à la recrudescence de la *pauvreté laborieuse* dans les années 1990.

Pour les **acteurs sociaux ou les médias**, l'expression « travailleurs pauvres » semble avoir surtout la vertu d'énoncer un paradoxe : ces personnes travaillent *et pourtant*, elles sont pauvres. Elle a des allures d'accusation jetée à la société.

Elle offre donc une désignation commode pour dire les effets sur une fraction significative de la population de différents phénomènes comme la segmentation du marché du travail, la précarisation de l'emploi et plus largement une dégradation de la condition salariale.

La population ainsi définie forme un ensemble hétérogène sur le plan culturel, des revenus, de l'intégration sociale. Cependant, cette collection d'individus partage un certain nombre de difficultés sociales : conditions d'habitat précaires, travail souvent peu qualifié, temps partiel imposé et une forte exposition aux risques de l'existence.

Si certains bénéficient d'un emploi stable (CDI), la plupart ne bénéficient que de *statuts* peu assurés n'offrant que de faibles garanties. De fait, ces différences de statuts dérivés de l'emploi et le capital culturel et relationnel des uns et des autres les vouent à des destins sociaux complètement différents. Ils s'affrontent malgré tout à diverses difficultés sociales qui se cumulent et interagissent : des difficultés en matière de logement, de discriminations ethniques et de crédibilité.

Les travailleurs pauvres apparaissent aux bailleurs comme des « personnes à risque » contraintes de ce fait à se loger dans le parc privé dégradé, les hôtels meublés ou les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et les Centres d'hébergement d'urgence (CHU). De telles situations ne sont pas sans retentissement sur la psychologie des hébergés. Elles finissent par altérer leur sentiment de confiance en soi et à les rendre timorés dans la recherche de logement et d'emploi.

Enfin, les travailleurs pauvres souffrent à l'évidence d'un déficit de confiance qui les contraint à multiplier les garanties. Leurs interlocuteurs (employeurs potentiels, bailleurs...) ont été gagnés par une exigence d'assurances (CDI, niveau de revenus...) que ces personnes sont rarement en mesure d'offrir et sont souvent réduites à rechercher auprès des associations caritatives.

La *pauvreté laborieuse* apparaît bien comme la résultante de déterminations croisées. L'absence de logement stable interdit l'accès à l'emploi. Les emplois précaires ne permettent pas d'accéder au logement. La figure du « cercle vicieux » décrit bien le sort qui leur est fait.

La question finalement posée par le problème des travailleurs pauvres est bien celle du décalage de normes. Entre celles qui prévalent pour les employeurs en termes de rémunérations et de stabilité de l'emploi et les exigences des bailleurs, l'écart est considérable. Pour les premiers, c'est le temps court, la fluidité qui fait référence. Pour les seconds, seule l'inscription longue dans l'emploi, le CDI, a valeur de garantie.

Comment et pour combien de temps une société peut-elle s'accommoder d'un tel décalage ?

P. Concialdi, Y. Lochard, C. Meilland, M. Viprey

1) Cette recherche intitulée « les travailleurs pauvres : enquête en Ile-de-France » a été réalisée par P. Concialdi, Y. Lochard, C. Meilland, M. Viprey pour le compte de la Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale de la Région Ile-de-France (MIPES) et financée par la DRASS Ile-de-France.

2) Ce seuil de salaire a été retenu par l'INSEE dans son étude (Revenus & Patrimoine des ménages, édition 2000-2001, Collection Synthèse INSEE N° 47) car il était équivalent au seuil de pauvreté retenu généralement par l'INSEE (soit 3 500 FF en 1995).

3) Cf. Pierre Concialdi, « Bas salaires et travailleurs pauvres : quelques éclairages croisés », Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, La Documentation française, janvier 2002.

Les indicateurs d'inégalité et de pauvreté

Ce texte reprend, en la résumant, l'intervention de Jacky Fayolle à la table-ronde organisée lors de l'Assemblée plénière du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS), 11 février 2005.

En matière de mesure de la pauvreté et des inégalités, la distance entre l'assurance des statisticiens et le sentiment publiquement répandu que les chiffres ne disent pas tout, mérite réflexion. Marc Fleurbaey, spécialiste des théories économiques de la justice, écrit : « *Cet écart entre les statistiques globales et notre conscience collective provient-il d'une simple méconnaissance des faits ou de l'inadaptation de nos instruments de mesure ? Si le malaise sociétal se reflète si peu dans les outils statistiques, cela pourrait bien correspondre, dans une certaine mesure, à un besoin d'innovation et d'affinement dans le domaine statistique* »⁽¹⁾.

Une difficulté à rendre compte des évolutions récentes

L'INSEE a publié son *Portrait Social 2004-2005* à la fin de 2004. La série de l'indicateur de pauvreté présente des données pour la période 1996-2001. Le commentaire dénote une baisse du taux de pauvreté et des inégalités sur cette période. Ces séries montrent cependant une sensibilité plus forte des moins favorisés aux fluctuations conjoncturelles. Cela se vérifie pour la période 1990-1997, pendant laquelle le décile inférieur de la distribution des revenus avait particulièrement souffert de la morosité économique. Ce qui alerte sur les évolutions qui ont pu survenir depuis 2001, sans qu'il y ait d'élément d'appréciation à cet égard.

Les délais restent insatisfaisants. Cette question avait été évoquée par le CERC dans un document de septembre 2002 intitulé *Estimer l'évolution récente de la pauvreté : « L'institution statistique n'a pas été mise en responsabilité de produire régulièrement, dans ce champ de l'observation du social, des indicateurs qui servent de référence... L'appareil public d'information ne s'investissant pas dans des indicateurs synthétiques suffisamment lisibles et mis à jour, des substituts viennent combler ce vide »*.

Des phénomènes de pauvreté nouveaux

La déformation du partage des revenus au détriment des revenus salariaux laisse supposer que les personnes qui n'ont accès qu'à des salaires médiocres sont particulièrement vulnérables à la pauvreté. La prise en compte des revenus du patrimoine a une incidence non seulement sur le taux de pauvreté mais aussi sur son intensité (l'écart entre le revenu et le seuil de pauvreté). Les inégalités patrimoniales sont en gros deux fois plus fortes que celles des revenus.

Cette question n'est pas qu'une simple affaire statistique mais touche à la notion de pauvreté dans notre société. La dégradation du statut salarial est facteur de pauvreté. L'emploi salarié n'est plus aujourd'hui une protection suffisante contre la pauvreté. Dans le cas français, les travailleurs dont l'emploi est précaire bénéficient, si l'on peut dire, d'une « prime de risque salarial négative » : ils touchent aussi des rémunérations plus basses. Le risque est aujourd'hui davantage d'ordre salarial que patrimonial. Il peut concerner des personnes percevant une rémunération supérieure au SMIC compte tenu de la sensibilité aux dépenses contraintes et aux aléas. Martin Hirsch, le président d'Emmaüs France, dit ainsi : « *Bon nombre de ceux qui sont juste au-dessus du seuil de pauvreté ne s'en sortent plus. La nouveauté est qu'une partie de la population qui fait appel au système associatif n'est plus considérée comme pauvre au sens statistique* »⁽²⁾.

Enjeux descriptifs et explicatifs

L'aspect multidimensionnel de la pauvreté fait l'objet d'un consensus, renforcé par des travaux internationaux visant à établir une approche universelle de la pauvreté. Cette approche est attentive aux conditions d'accès des individus aux ressources sociales et aux opportunités d'insertion.

De ce consensus, on peut tirer des implications pratiques assez différentes. Les personnes concernées pouvant être affectées par tout ou partie de ces dimensions, à des degrés divers, il n'est pas facile d'identifier une catégorie unique et

bien délimitée de personnes pauvres. Si bien que l'on peut être tenté d'en conclure que la pauvreté est (scientifiquement) indéfinissable.

L'autre interprétation possible est que beaucoup de personnes sont affectées, à un titre ou à un autre, par la pauvreté. Si on réunit les trois dimensions de la pauvreté (monétaire, conditions de vie, subjective), 25 % de la population française est potentiellement concernée. On peut parler d'un halo de la pauvreté comme du halo du chômage. La connaissance de la pauvreté doit en conséquence répondre à une double exigence descriptive et explicative : mesurer l'extension et l'intensité du phénomène de pauvreté ; améliorer l'explication des situations et des trajectoires de pauvreté.

Sur ces deux plans, les efforts des statisticiens et des analystes à l'INSEE comme au sein de l'ONPES sont incontestables. Mais la disponibilité d'une multiplicité d'outils et d'enquêtes ne suffit pas à dégager une vision suffisamment synthétique de la pauvreté.

Le besoin d'une batterie d'indicateurs utiles à l'action publique

Le besoin existe d'une batterie d'indicateurs qui permettent de percevoir en temps réel le niveau et l'évolution des différentes dimensions de la pauvreté. A partir de l'ensemble des propositions existantes, il est souhaitable d'identifier un nombre précis d'indicateurs qui soient, pour la France, régulièrement publiés et qui permettent de partager une vision équilibrée de la situation intrinsèque des personnes pauvres et de l'évolution de leur position dans la société.

La description des situations et des trajectoires de pauvreté doit être particulièrement attentive aux facteurs d'inégalité qui pénètrent le salariat lui-même. La diversification individuelle des trajectoires professionnelles est porteuse de nouvelles inégalités entre les salariés. Cela peut passer par un cumul inégalitaire des revenus salariaux et des revenus issus de droits sur le capital. Le déclassement générationnel combiné à l'individualisation des trajectoires joue aussi son rôle.

De nouvelles situations de pauvreté émergent, faisant intervenir des variables d'environnement familial. L'hérédité sociale fait retour plus que la mobilité sociale ne progresse. La pauvreté tient au retour du marché dans la détermination des revenus primaires, auparavant soumise à des normes collectives assurant une certaine solidarité. Ces normes collectives sont largement ébranlées, au sein des branches ou des entreprises. L'interaction des basses rémunérations et de la récurrence des situations d'emploi précaire nourrit la persistance de la pauvreté. La défection des normes salariales par des emplois dévalorisés et par des itinéraires dévalorisants fabrique une pauvreté contemporaine. Les outils statistiques doivent nous aider à mieux la comprendre et la combattre.

Jacky Fayolle

1) « *Quelques réflexions sur la mesure des inégalités et du bien-être social* », in *Inégalités Economiques, Rapport du Conseil d'Analyse Economique n°33, Documentation Française, 2001.*

2) *Le Point*, n°1683, 16 décembre 2004.

Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP). Introduction par Jacky Fayolle de la XXVI^e session nationale sur le thème « Les régulations sociales en devenir : acteurs, conflits, efficacités ? ». (Marcy l'Etoile, 4-8 Avril 2005).

Centre d'histoire sociale du XXI^e siècle (CHS). Séminaire « Dimension internationale du syndicalisme ». Communication de Jean-Marie Pernot « L'engagement international des syndicats : ressources pratiques et symboliques ». (Paris, 7 avril 2005)

Centre interservices de médecine du travail en entreprise (CISME). Atelier « Autour de l'enquête SVP 50 » (Santé et vie professionnelle après 50 ans). Annie Jolivet a été discutante des travaux du groupe « Les intentions de départ en retraite ». (Paris, 7 avril 2005)

Association 4D. Conférence « Démographie et croissance des populations ». Communication de Michel Husson « Une seule solution, la population ? ». (Paris, 12 avril 2005)

Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Intervention de Benoît Robin dans le cadre de la formation (A1-00394) syndicale en matière d'économie internationale, d'intégration régionale et d'économie politique pour le bureau des activités des travailleurs (ACTRAV) sur « les Principes directeurs de l'OCDE : Firmes multinationales au service de l'intégration économique et sociale ? ». (Turin, 13-15 avril 2005)

CIRAC – Université de Cergy-Pontoise. « Dérégulation dans les services d'intérêt général en France et en Allemagne et ses conséquences pour le management social dans les entreprises ». Participation de Catherine Vincent à la table ronde « L'évolution des relations sociales dans les services d'intérêt général : normalisation ou émergence d'un modèle de concertation renouvelée ? ». (Cergy, 14 avril 2005)

Observatoire des cadres CFDT. Colloque « Vers une gestion des âges en 3D – dynamique durable, diversifiée. Prospective pour un vieillissement actif ». Présentation par Annie Jolivet des propositions du groupe de discussion « Démographie, croissance, emploi ». (Paris, 19 avril 2005)

ISST, Université Paris 1. Formation CGT « Politiques familiales ». Intervention d'Antoine Math « Rôle de compensation et de redistribution et fondements des prestations familiales. Perspectives européennes ». (Sceaux, 20 avril 2005)

Réseau de Réflexion, Institut des Sciences Economiques et Sociales (WSI) de la Fondation Hans Böckler. Séminaire commun. Conférence sur « Les salaires minimaux en Europe ». Communication de Michel Husson « Le SMIC en France ». (Zurich, 21-22 avril 2005)

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). Séminaire de prospective des dirigeants de la CNAF et des CAF. Intervention d'Antoine Math « L'évolution prévisible des politiques sociales et familiales en Europe ». (Paris, 22 avril 2005)

Université libre de Bruxelles. Colloque « 50 ans d'évolution du travail : de la semaine de 5 jours à la directive Bolkenstein » organisé à l'occasion des 50 ans de l'Institut des Sciences du Travail. Communication de François Michon « 50 ans de socioéconomie du travail. Marché du travail et modèles sociaux : inégalités, risques et protections de l'emploi ». (Bruxelles, 28 avril 2005)

Conseil économique et social (CES). Semaine nationale de la diversité. Colloque « Minorités ethniques et marché du travail ». Intervention de Mouna Viprey « La main-d'œuvre non autochtone sur le marché du travail ». (Paris, 2 mai 2005)

Conseil d'Analyse Economique (CAE). Assemblée plénière. Participation de Jacky Fayolle à la discussion du rapport sur les politiques familiales. (Paris, 10 mai 2005).

Institut de la Gestion publique et du développement économique, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Conférence à l'Université des cadres du Minéfi. Communication de Jean-Marie Pernot « Travailler dans le changement, travailler au changement », présentation de l'étude IRES sur le Minéfi. (Paris, 19 mai 2005)

Association des Surintendantes d'usines et de services sociaux, Ecole supérieure de travail social. Colloque « L'emploi en Europe : qu'apporte la constitution ? ». Communication de Christèle Meilland « L'égalité professionnelle hommes-femmes sur le marché du travail danois ». (Paris, 20 mai 2005)

Université Pierre Mendès-France. Master Management des politiques sociales. Intervention d'Annie Jolivet « Les pratiques des entreprises à l'égard des seniors ». (Grenoble, 23 mai 2005)

Association nationale de valorisation interdisciplinaire des sciences humaines et sociales auprès des entreprises (ANVIE). Club formation. Intervention de Florence Lefresne « L'insertion professionnelle des jeunes : regards européens ». (Paris, 25 mai 2005)

LIRHE, CEREQ. XII^{èmes} journées d'étude « Les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail ». Communication de Pascal Ughetto « Repérer la compétence pour pouvoir la transférer : une instrumentation embryonnaire ». (Toulouse, 26-27 mai 2005)

Université de Paris 8. Colloque « Jean-Marie Vincent, un théoricien critique ». Communication de Michel Husson « Forme et mesure de la valeur ». (Saint-Denis, 27 mai 2005)

Assemblée Nationale. Africagora. Quatrième édition des Assises nationales de l'intégration « Les jeunes issus de l'immigration et l'emploi ». Intervention de Mouna Viprey « Une place pour tous en France ». (Paris, 28 mai 2005)

Conseil d'Analyse Economique (CAE). Assemblée plénière. Participation de Jacky Fayolle à la discussion du rapport sur les politiques de la concurrence (Paris, 31 mai 2005).

CGT. Journée d'études confédérales des administrateurs salariés. Intervention de Udo Rehfeldt « La société européenne et la participation des salariés dans les organes de contrôle/gestion ». (Montreuil, 1^{er} juin 2005)

Conseil National de l'Information Statistique (CNIS), Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Réunion « Formation, emploi, revenus ». Participation de Jacky Fayolle à la discussion ; Intervention de Florence Lefresne « Que peut-on attendre des bilans emploi-formation ? ». (Paris, 3 juin 2005)

Commissariat général du Plan (CGP). Groupe de réflexion Fontaine. Intervention d'Adelheid Hege « L'avenir des syndicats : interrogations à partir des expériences étrangères, Allemagne, Royaume-Uni, Italie ». (Paris, 3 juin 2005)

Université de Caen, Faculté des sciences économiques et de gestion. Journée d'étude « Transformation de la famille et politique familiale ». Communication d'Antoine Math « Les politiques familiales en Europe : convergences ou divergences ? (Caen, 6 juin 2005)

Ministère des solidarités, de la santé et de la famille, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), avec la CNAF et le CERC. Colloque « Conciliation vie familiale et vie professionnelle : les déterminants du recours aux modes d'accueil ». Communication d'Antoine Math et Christèle Meilland « Les congés parentaux en Europe ». (Paris, 7 juin 2005)

France Télécom. 6^{ème} réunion du Cosmo Club « Carrières dans la recherche et développement et dans le groupe France Télécom ». Communication de Yves Lochar, Christèle Meilland et Mouna Viprey « Premiers résultats d'une étude sur les éventuels comportements discriminatoires au cours d'une carrière ». (Issy les Moulineaux, 9 juin 2005)

CGT. Institut d'histoire sociale. Interventions de Christian Dufour et Adelheid Hege « CE et syndicats : 60 ans de vie commune ». (Montreuil, 16 juin 2005)

Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP). Animation par Jacky Fayolle du second module de la XXVI^e session nationale sur le thème « Les régulations sociales en devenir : acteurs, conflits, efficacités ? ». (Marcy l'Etoile, 20-24 juin 2005).

Ministère de l'emploi, DRT, DARES, Université de Paris I. Colloque « Dialogue social : perspectives internationales ». Udo Rehfeldt est membre du comité d'organisation et anime la session « Pluralisme syndical et accords majoritaires ». (Paris, 29 juin 2005)

Agence d'Objectifs

L'IREs soutient l'effort de recherche propre à chaque organisation syndicale. en finançant des programmes établis par chacune d'elles. Ces travaux sont menés sous leur responsabilité, mais les résultats de ces recherches sont mis à la disposition de l'ensemble du mouvement syndical. Dans cette rubrique, nous vous présentons les travaux remis à l'IREs dans le cadre de ces conventions de recherche au cours des derniers mois.



Intégration des normes sociales à l'OMC : Quelles opportunités au travers des exceptions générales du GATT et du GATS ?

Laurence Dubin

La prise en compte des normes sociales fondamentales par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), revendication récurrente de certains pays développés peut apparaître comme un moyen d'équilibrer la libéralisation des échanges de biens et de services qui s'est poursuivie sans que soient mis en place des mécanismes correctifs permettant d'éviter qu'elle se fasse au détriment de la protection sociale. Souvent apparue comme du protectionnisme déguisé, la revendication de la clause sociale a jusqu'à présent toujours échoué.

Alors que des droits sociaux fondamentaux dans le contexte de la mondialisation sont réaffirmés au sein de l'OIT, cette étude cherche à identifier comment l'ouverture du système commercial multilatéral pourrait mieux concilier libre-échange et progrès social. Ce qui, pour Force Ouvrière, témoignerait d'un début de volonté susceptible de tempérer les excès de la mondialisation. Sur la base d'une jurisprudence sélectionnée, le travail de Laurence DUBIN explore de manière minutieuse les possibilités d'utiliser le cadre des exceptions générales prévues par les accords OMC sur le commerce des marchandises et sur le commerce des services et analyse les conséquences et les risques d'un traitement de la protection des droits sociaux fondamentaux par la voie de l'exception.

L'étude montre que, sans modification du droit existant, le régime actuel des exceptions générales est à même d'intégrer la protection de certains droits sociaux fondamentaux, à savoir ceux qui sont énumérés par la Déclaration de l'OIT adoptée par les Etats-membres de l'OIT, en Juin 1998, sur les droits sociaux fondamentaux, ceux qui sont protégés par la Convention sur les pires formes du travail des enfants ainsi que par la Convention sur l'interdiction du travail forcé.

Mais le régime des exceptions ne pourrait se mettre au service de la protection des droits so-

ciaux fondamentaux que si des mécanismes institutionnels de coopération entre l'OMC et l'OIT sont instaurés, du type du Comité de liaison proposé par l'étude. Sans cela, l'utilisation du régime des exceptions pour assurer la protection des droits sociaux fondamentaux pourrait conduire l'OMC à concurrencer la politique normative développée depuis le début du siècle dernier par l'OIT sans que cette dernière puisse rien faire.



Métier : chercheur ? Compétences et professionnalisation

Danielle Potocki Malicet

La question de l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs est devenue une question majeure tant pour les chercheurs eux-mêmes que pour les différents organismes susceptibles de les recruter. Le débouché habituel et « normal » de l'étudiant en DEA est la thèse puis la carrière universitaire. Or aujourd'hui il faut prendre en compte le fait que le nombre de doctorants et de docteurs augmente sans accroissement proportionnel des possibilités d'intégration dans les universités et dans les instances de recherche telles que les grands organismes.

La recherche analyse les identités professionnelles des chercheurs en rapprochant le secteur public et le secteur privé afin de cerner plus précisément ce que sont LE ou LES métiers de chercheur. Elle s'appuie sur 76 entretiens menés dans 3 régions (Champagne Ardenne, Rhône Alpes, Ile de France) de septembre 2003 à juin 2004, auprès de chercheurs toutes disciplines confondues (sauf médicales) : 38 du secteur public (22 enseignants chercheurs notés PUE et 16 chercheurs grands organismes notés PUC) et 38 du secteur privé (22 du secondaire notés P2 et 16 du tertiaire notés P3).

Si dans une première approche, il semble possible de séparer arbitrairement les chercheurs selon deux mondes d'activité : le « Privé » et le « Public », la mise en évidence de groupes intermédiaires qui se rapprochent de l'un ou de l'autre secteur, tout en s'en distinguant conduit à relativiser cette schématisation simple du monde de la recherche et à prendre en

compte une réalité plus complexe ouvrant des perspectives d'emploi diversifiées.

Deux profils identitaires homogènes apparaissent :

- les « fusionnels entreprise » très marqués par leur appartenance au secteur privé et leur dépendance vis à vis de leur structure (25 dont 19 P2, 5 P3 et 1 PUC)

- les « indépendants disciplinaires » très marqués par leur appartenance disciplinaire et leur indépendance vis à vis de la structure (18 dont 7 PUE, 7 PUC et 4 P3)

Et trois profils hétérogènes se distinguent :

- « les indépendants fusionnels » : expertise, compétences et liens forts entre parcours de formation et parcours professionnel (12 personnes PUE, PUC et P3),

- « les indépendants affinitaires » : notion de réseau, : référence à l'extérieur, l'étranger (13 dont 5 PUE, 4 PUC, 2 P2 et 2 P3),

- « les indépendants individualistes » : carrière et vie personnelles (6 sont 5 PUE et 1 P3).

Tous disent que c'est un métier qui vise à produire des connaissances nouvelles, qui mobilise des savoirs, des compétences disciplinaires, dans lequel les réseaux, le relationnel sont forts ainsi que la notion d'équipe. Cependant les divergences importantes apparaissent selon le secteur d'activité dans la représentation du métier et de ses compétences principales : le chercheur est un « inventeur » pour le « Privé », c'est un « scientifique » pour le « Public ».

« Public » et du « Privé » accroissent les collaborations et l'intensification des liens entre eux. Mais ces collaborations, si elles traduisent bien un certain mouvement d'interpénétration, révèlent aussi dans leur contenu une logique de complémentarité qui renvoie à la distinction de ces deux univers.

On ne peut dire que l'identité professionnelle du chercheur est une et définitive selon qu'il exerce dans le « Privé » ou dans le « Public » ; elle est plurielle. D'où la nécessité de préparer les doctorants et les docteurs à valoriser leurs compétences, se professionnaliser en fonction des différentes possibilités d'activité professionnelle, modifier leurs représentations du doctorat et ouvrir la thèse sur d'autres contextes professionnels. Cela repose sur la capacité de l'Université française à s'inscrire dans un va et vient permanent avec la vie et sur les engagements pris par les pays européens à Lisbonne en 2000 : porter l'effort de la recherche, tant publique que privée, à 3% du PIB de chaque pays.

POUR SE PROCURER CES TRAVAUX

CFDT - Emmanuel Mermet - 4 bd de la Villette 75955 Paris cedex 19 - Tel : 01 42 03 80 84 - E-mail : emermet@cfdt.fr

CFE-CGC - Francine Didier - 59/63 rue du Rocher 75008 Paris - Tel : 01 55 30 12 12 - E-mail : didier@cfeccg.fr

CFTC - Philippe Arondel - 13 rue des Ecluses St Martin - 75483 Paris cedex 10 - Tel : 01 44 52 48 55 - E-mail : ecosoc@cftc.fr

CGT - Fabrice Pruvost - 263 rue de Paris 93516 Montreuil cedex - Tel : 01 48 18 80 00 (poste 9266) - E-mail : f.pruvost@cgt.fr

CGT-FO - Luc Bersegeay - Secteur économique - 141 av. Du Maine 75680 Paris cedex 14 - Tel : 01 40 52 84 47

E-mail : marie-suzie.pungier@force-ouvriere.fr

UNSA éducation - Jean-Louis Besnard - 21, rue Jules Ferry 93177 Bagnolet cedex - Tel : 01 48 18 88 64 - E-mail : besn-jl@unsa.org

I) Logiques de restructurations

- Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial (*Jean-Benoît Zimmerman*)
- Les restructurations industrielles : une fatalité du marché ? Le cas de la filière automobile en France (*Armelle Gorgeu, René Mathieu*)
- Les PME de la filière textile habillement face à la mondialisation : entre restructurations et délocalisations (*Bruno Courault*)

II) Vécu des salariés

- D'un monde à l'autre : la fermeture d'une entreprise (*Danièle Linhart*)
- Le travail dans le management des restructurations : entre déni et omission (*Marie Raveyre*)
- Restructurations stratégiques et vulnérabilités au travail (*Brigitte Rorive*)
- Crise de modernisation et dynamique des identités de métier dans les organisations (*Marc Uhalde*)

III) Les limites de l'accompagnement social

- Le reclassement des salariés licenciés pour motif économique : responsabilité sociale de l'entreprise ou de la collectivité publique ? (*Carole Tuchsirer*)
- Déconstruction du projet de licenciement (*Tristan Boyer*)
- Cellules de reclassement et individualisation du traitement du chômage. Le cas de Metaleurop et des Houillères du Nord (*Olivier Mazade*)
- Plans sociaux : l'impossible accompagnement social des licenciements économiques ? (*Frédéric Bruggeman*)

IV) En quête de nouveaux modes d'intervention

- Restructurations, délocalisations : les nouvelles formes de l'action territoriale (*Franck Aggeri, Frédérique Pallez*)
- Restructuration des firmes et dynamiques des territoires. Les stratégies de re-développement du site industriel gazier de Lacq en Aquitaine (*Jean-Pierre Gilly, Isabelle Leroux*)
- Cadre institutionnel des restructurations en France : une nouvelle configuration dans l'espace européen (*Brigitte Reynes, Christine Vicens*)
- Marchés transitionnels du travail et restructurations : vers une gestion collective des transitions (*Bernard Gazier*)
- Quels acteurs et quels niveaux pertinents de représentation dans un système productif en restructuration ? (*Jacques Freyssinet*)

Restructurations d'hier et d'aujourd'hui : les apports d'un séminaire (*Jacky Fayolle*)

BULLETIN D'ABONNEMENT 2005

Nom, prénom Date

Adresse

- désire recevoir régulièrement *La Lettre de l'IRES* (gratuit) désire m'abonner à *Chronique Internationale* : 30 €
 désire m'abonner à *La Revue de l'IRES* : 65 € désire m'abonner à *Chronique Internationale* + Revue : 85 €
 désire recevoir le *Catalogue des publications de l'IRES*

Les étudiants (justificatifs à l'appui) pourront bénéficier d'une remise de 50 % sur les abonnements et sur les publications achetées à l'unité.

Bulletin à retourner avec votre règlement par :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'IRES, Virement CDC - RIB 40031 00001 0000245046D 80

- Carte VISA, MASTERCARD ou EUROCARD : n° Date d'expiration

à : IRES Diffusion - 16, boulevard du Mont d'Est - 93192 Noisy-le-Grand CEDEX

Tél 33 (0) 1 48 15 18 90 Fax 33 (0) 1 48 15 19 18 - E-mail : info@ires-fr.org

Signature